

Mardi 13 décembre 2022

P9_TA(2022)0430

Aviation civile: abrogation de la directive 89/629/CEE du Conseil**Résolution législative du Parlement européen du 13 décembre 2022 sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil abrogeant la directive 89/629/CEE du Conseil (COM(2022)0465 — C9-0310/2022 — 2022/0282(COD))****(Procédure législative ordinaire: première lecture)**

(2023/C 177/19)

Le Parlement européen,

- vu la proposition de la Commission au Parlement européen et au Conseil (COM(2022)0465),
 - vu l'article 294, paragraphe 2, et l'article 91 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, conformément auxquels la proposition lui a été présentée par la Commission (C9-0310/2022),
 - vu l'article 294, paragraphe 3, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
 - vu l'avis du Comité économique et social européen du 26 octobre 2022 ⁽¹⁾,
 - après consultation du Comité des régions,
 - vu l'engagement pris par le représentant du Conseil, par lettre du 7 décembre 2022, d'approuver la position du Parlement européen, conformément à l'article 294, paragraphe 4, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
 - vu l'article 59 de son règlement intérieur,
 - vu le rapport de la commission des transports et du tourisme (A9-0287/2022),
1. arrête la position en première lecture figurant ci-après;
 2. demande à la Commission de le saisir à nouveau si elle remplace, modifie de manière substantielle ou entend modifier de manière substantielle sa proposition;
 3. charge sa Présidente de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission ainsi qu'aux parlements nationaux.

P9_TC1-COD(2022)0282**Position du Parlement européen arrêtée en première lecture le 13 décembre 2022 en vue de l'adoption de la décision (UE) 2023/... du Parlement européen et du Conseil abrogeant la directive 89/629/CEE du Conseil***(Étant donné l'accord intervenu entre le Parlement et le Conseil, la position du Parlement correspond à l'acte législatif final, décision (UE) 2023/145.)*

⁽¹⁾ Non encore paru au Journal officiel.

Mardi 13 décembre 2022

P9_TA(2022)0431

Coopération administrative dans le domaine des droits d'accise

Résolution législative du Parlement européen du 13 décembre 2022 sur la proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 389/2012 en ce qui concerne l'échange des informations contenues dans les registres électroniques relatifs aux opérateurs économiques qui déplacent des produits soumis à accise entre les États membres à des fins commerciales (COM(2022)0539 — C9-0367/2022 — 2022/0331(CNS))

(Procédure législative spéciale — consultation)

(2023/C 177/20)

Le Parlement européen,

- vu la proposition de la Commission au Conseil (COM(2022)0539),
 - vu l'article 113 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, conformément auquel il a été consulté par le Conseil (C9-0367/2022),
 - vu l'article 82 de son règlement intérieur,
 - vu le rapport de la commission des affaires économiques et monétaires (A9-0276/2022),
1. approuve la proposition de la Commission;
 2. invite le Conseil, s'il entend s'écarter du texte approuvé par le Parlement, à en informer celui-ci;
 3. demande au Conseil de le consulter à nouveau, s'il entend modifier de manière substantielle le texte approuvé par le Parlement;
 4. charge sa Présidente de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission ainsi qu'aux parlements nationaux.
-